

**SOCIETE DU GOLF DE BONDUES**  
**Société anonyme**  
**Au capital de 1.923.750 euros**  
**Siège social : Château de la Vigne**  
**59910 BONDUES**  
**476.680.178 RCS LILLE METROPOLE**

---

**MODUS OPERANDI**

**Comment céder vos actions ?**

Si vous souhaitez vendre vos actions, deux cas de figure s'offrent à vous :

- Soit vous avez un acquéreur ; « libre à vous d'opérer la cession », sous réserve de respecter la procédure qui suit ;
- Soit vous n'avez pas d'acquéreur ; un contact sera pris avec la personne qui joue sur votre droit de jeu et/ou d'autres personnes ayant manifesté leur souhait d'acquérir des actions.

**Quelles sont les dispositions légales et statutaires à respecter ?**

Il est nécessaire de vous rappeler que la cession ne peut être opérée que sous réserve des dispositions prévues à l'article 11 des statuts.

Il en résulte que, sauf en cas de succession ou de liquidation de communauté de biens entre époux, ou encore cession au profit d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant, toute cession doit être agréée par le conseil d'administration dans les conditions et selon la procédure prévue par les articles 228-24 et suivants du Code de commerce.

<b>Cession</b>	<b>Au profit de</b>
<b>LIBRE</b>	époux (se), conjoint, ascendant, descendant, entre actionnaires
<b>SOUMISE A L'AGREMENT</b>	tiers (autres personnes)

**Quelles démarches faut-il suivre si la cession nécessite un agrément?**

Tout projet de cession doit être notifié par **LETRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION** au siège de la Société du Golf de Bondues et ce, en indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des titres de capital dont la cession est envisagée et le prix offert.

**Et après ?**

Le conseil d'administration se prononcera sur la demande d'agrément au vu du courrier recommandé.

A compter de la délivrance de l'agrément, la cession pourra être réalisée.

A défaut de réponse dans un délai de trois (3) mois à compter de la demande, l'agrément sera réputé acquis.

Nom  
Prénom  
Adresse postale :

Mail :

SA Golf de Bondues  
Château de la Vigne  
59910 BONDUES

Le

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Par la présente, je sollicite l'agrément de votre conseil d'administration à l'effet de céder les actions, dont je suis propriétaire, au bénéfice de :

- M
- Demeurant à

.pour un prix de la part de 3 actions (= 1 droit de jeu) :

Nombre de parts à céder :

Dans l'attente de votre réponse par tous moyens, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.